

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 mars 2018, à 19 :30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

RÉSOLUTION 057.03.18

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté et l'item Varia demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 058.03.18

C- ADOPTION DES COMPTES :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses au 1^{er} mars 2018 pour un montant de 229 639,79 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 059.03.18

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 FÉVRIER 2018

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 février 2018 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour février 2018 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À 19H31 POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 582-18 INTITULÉ AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04

SUIVI DU CONSEIL

Toutes les questions posées par les citoyens présents le 5 février 2018 ont été répondues. Madame la mairesse Nathacha Tessier revient sur le dossier du parc de maisons mobiles du secteur 1^e et 2^e rue.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens en début d'assemblée et à la fin.

TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE VOIRIE – 18 JANVIER 2018

Dépôt du procès-verbal du comité de voirie tenu le 18 janvier 2018.

RÉSOLUTION 060.03.18

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SAINT-GERMAIN PAR COGESAF

ATTENDU QUE l'organisme COGESAF a fait parvenir une offre de service à la MRC de Drummond pour continuer la prise d'échantillonnage amorcée en 2017 et permettre le suivi de la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE l'offre de service s'adresse aux municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham pour un montant total de 5 675 \$ incluant les frais de laboratoire;

ATTENDU QUE le coût total du projet sera réparti entre les municipalités ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'accepter l'offre de service présentée par l'organisme COGESAF aux conditions stipulées en préambule.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 061.03.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT 587-18 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le règlement # 587-17 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils abrogeant tous règlements antérieurs et fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 062.03.18

CONTRAT ÉPANDAGE ABAT-POUSSIÈRE – LES ENTREPRISES BOURGET

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation selon la méthode de gré à gré aux Entreprises Bourget inc.;

ATTENDU QUE la quantité annuelle approximative est de 48 000 litres de chlorure de calcium 35 %;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande Les Entreprises Bourget inc.;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder le contrat d'abat-poussière pour un montant de 15 745 \$ plus les taxes à Les Entreprises Bourget aux conditions décrites dans la soumission datée du 27 février 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 063.03.18

PAIEMENT DU DÉCOMPTE #3 ET #4 – PROJET UTEU – CONSTRUCTION BUGÈRE

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé par Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer les décomptes progressifs n°3 et 4 présentés par monsieur Luc Malo, ingénieur, de la *Firme EXP inc.* en date des 22 février et 1^{er} mars 2018, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées, lesquels sont réalisés par l'entrepreneur Construction Bugère inc. et d'autoriser le paiement de la somme totale de 469 794.30 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 064.03.18

ADJUDICATION CONTRAT PAVAGE 5^E RANG, 8^E RANG, 10^E RANG ET BOUL. INDUSTRIEL

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres #V201801-PAVAGE par l'entremise du SEAO pour les travaux de pavage du 5^e rang, 8^e rang, 10^e rang et une partie du boulevard Industriel;

ATTENDU QUE six entreprises ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} mars 2018 à 11h01 au bureau municipal devant 6 témoins;

ATTENDU QUE les six soumissions ont été analysées par le directeur des services techniques;

ATTENDU QUE la soumission présentée par Pavage Drummond est la plus basse conforme;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de retenir la soumission déposée par Pavage Drummond pour l'exécution des travaux tels que décrits dans l'appel d'offres #V201801-PAVAGE au coût de 923 474,88 \$ incluant les taxes.

QUE le coût des travaux soient entièrement financé par la TECQ;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention par le Ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 065.03.18

ADJUDICATION MANDAT CONTRÔLE DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) – PAVAGE 5^E RANG, 8^E RANG, 10^E RANG ET BOUL. INDUSTRIEL

ATTENDU l'exécution des travaux de pavage des 5^e rang, 8^e rang, 10^e rang et boulevard Industriel ;

ATTENDU QUE le contrôle des matériaux doit être effectué par un laboratoire certifié ;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques a demandé une soumission selon la méthode de gré à gré ;

ATTENDU QUE le laboratoire Englobe achemine une offre de services au montant de 9 728 \$ plus les taxes applicables ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'offre de services #075 du laboratoire Englobe pour un montant de 9 728 \$ plus les taxes applicables.

QUE le coût des travaux soient entièrement financé par la TECQ;

QUE l'adjudication du contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention par le Ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 066.03.18

ADJUDICATION MANDAT AUSCULTATION DE CONDUITES – GROUPE ADE ESTRIE

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à effectuer des travaux d'auscultation de conduites tel qu'indiqué au plan d'intervention adopté en 2016;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être consignés au prochain plan d'intervention;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommandent l'auscultation des conduites notamment celles des rues Beauchesne, Baillargeon, St-Ferdinand et quelques servitudes;

ATTENDU QUE 2 offres de services ont été déposées;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de retenir les services du Groupe ADE Estrie pour l'exécution des travaux tels que décrits dans la soumission #ADE-18E-066 au coût de 13 201,25 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 067.03.18

DEMANDE DU PROPRIÉTAIRE DU PARC MM – FOURNITURE DE SERVICES D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR ANALYSE D'EAU SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC PRIVÉ – 1^E ET 2^E RUE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont rencontré le propriétaire du parc MM;

ATTENDU QUE le propriétaire adresse une demande à la municipalité pour la prise d'échantillonnage d'eau potable de son réseau privé;

ATTENDU QUE cette demande fera l'objet d'une entente avec le propriétaire du parc de maisons mobiles;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de rédiger un projet d'entente de service d'échantillonnage d'eau potable entre la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et monsieur Guy Marcoux, propriétaire du parc MM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 068.03.18

RÉFECTION PAVAGE JEAN-DE BRÉBEUF – DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM POUR PROCÉDER À UNE ANALYSE DU GRADE-BITUME (PG)

ATTENDU QUE le resurfaçage d'une partie de la route Jean-de Brébeuf a été effectué en 2017;

ATTENDU QU'il y a présence de fissuration thermique sans doute due à un grade-bitume inférieur à celui demandé au devis;

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande une analyse du grade-bitume (PG);

ATTENDU QU'une partie de la route Jean-de Brébeuf est sur le territoire de la municipalité de Wickham;

ATTENDU QUE les coûts d'une telle analyse est de 1 350 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu ce qui suit :

- D'acheminer la demande à la municipalité de Wickham afin de procéder à une analyse du grade-bitume (PG).
- Que la municipalité de Wickham paie 50% des frais d'analyse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 069.03.18

FERMETURE DES DEUX PUIS MUNICIPALS RESTANTS

ATTENDU QUE les puits P-12 et SGAM-02 ne fonctionnent plus et n'ont pas été utilisés depuis le raccordement de l'eau potable avec la ville de Drummondville en décembre 2013;

ATTENDU QUE ces puits ne serviront plus;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder à la fermeture définitive des puits P-12 et SGAM-02.

QUE les dossiers de rétrocession des terrains soient préparés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 070.03.18

ACHAT DE 50 LUMINAIRES DE RUE DEL PHILIPS – NEDCO

ATTENDU QUE la municipalité a débuté le remplacement des lumières au sodium par le DEL;

ATTENDU le besoin de mettre en place un inventaire de lumières au DEL;

ATTENDU QUE des soumissions à 2 fournisseurs ont été demandées;

ATTENDU QUE la compagnie Nedco présente la soumission la plus basse conforme;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de procéder à l'achat de 50 luminaires de rue Del Philips auprès de la compagnie Nedco pour un montant de 12 895,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

INCENDIE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ INCENDIE – 19 FÉVRIER 2018

Dépôt du procès-verbal du comité incendie tenu le 19 février 2018.

RÉSOLUTION 071.03.18

ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR 800 \$

Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,

Il est résolu de procéder à l'achat d'un nouveau réfrigérateur pour un montant maximum de 850 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 072.03.18

ACHAT CISAILLE HOLMATRO USAGÉE POUR DÉSINCARCÉRATION 3 915 TX INCLUSES

ATTENDU les besoins du service incendie au niveau des outils de désincarcération;

ATTENDU QUE la compagnie 1200° offre une cisaille Holmatro usagée pour un montant de 3 915 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les couteaux de la mâchoire de désincarcération offrent une garantie à vie suivant une utilisation normale;

Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,

Il est résolu de procéder à l'achat de la cisaille Holmatro usagée auprès de la compagnie 1200° pour un montant de 3 915 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 591-18 DÉCRÉTANT LA
CONSTITUTION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

Le projet de règlement 591-18 décrétant la constitution d'un service de sécurité civile et incendie pour la protection des personnes et des biens est dûment déposé.

RÉSOLUTION 073.03.18

**INSCRIPTION AU 2^E SÉMINAIRE – GESTION DE LA PRÉVENTION AU
SEIN D'UN SERVICE INCENDIE**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'inscrire le directeur du service incendie, monsieur Gilles Pinard, au séminaire sur gestion de la prévention au montant de 425,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais d'hébergement, de repas et déplacement soient remboursés à monsieur Gilles Pinard sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 074.03.18

MAISON À BRÛLER – 389, 8^E RANG – NORMAND BURRI

ATTENDU QUE le propriétaire du 389, 8^e rang permet au service incendie de brûler la maison;

ATTENDU QUE le service incendie doit procéder aux travaux en avril 2018;

ATTENDU QUE ces travaux d'incendie permettent la tenue d'une formation et la conservation des acquis;

ATTENDU QUE le propriétaire doit fournir une rétrocaveuse pour assurer la sécurité et demander son permis de démolition;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'autoriser le service incendie à brûler la maison située au 389, 8^e rang.

- Que le bardeau d'asphalte et le vinyle de recouvrement soient retirés avant l'incendie;
- Que le propriétaire, monsieur Normand Burri fournisse une rétrocaveuse pour assurer la sécurité;
- Que le propriétaire fasse la demande d'un permis de démolition;
- Que le service incendie achemine un avis aux voisins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 13 FÉVRIER 2018

Le procès-verbal du CCU du 13 février 2018 est déposé.

DÉMISSION DE CAROLINE CHAGNON EN DATE DU 28 FÉVRIER 2018

L'information est donnée que Mme Caroline Chagnon a remis sa démission de son poste d'officier municipal adjointe en date du 28 février 2018.

RÉSOLUTION 075.03.18

CONSIDÉRANT la demande de mobilisation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE les MRC auront 5 ans pour élaborer leur PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée et qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu ce qui suit :

- DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi.
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides.
- DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;
- DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 076.03.18

DÉROGATION MINEURE AU 221-223, RUE DES PARULINES

ATTENDU QU'une demande est déposée afin de régulariser la construction de jumelée aux adresses en rubrique;

ATTENDU QUE les permis 2017-0035 et 2017-0036 comportaient une erreur au niveau de la largeur minimum requise de 7 mètres;

ATTENDU QUE la largeur démontrée au plan est de 6,10 mètres;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté dans les 6 mois requis au permis;

ATTENDU QUE le propriétaire a déjà obtenu les matériaux de construction nécessaire dont les fermes de toit et fenestrations;

ATTENDU QU'aucun préjudice n'est démontré;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham autorise la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à réduire de zéro virgule neuf mètres (0,9 m) la largeur des bâtiments sur les lots 6 041 402 et 6 41 403 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNITÉ DE SERVICE EN FAÇADE 195, RUE MESSIER

Informé le propriétaire qu'une demande de dérogation sera nécessaire pour régulariser le dossier de l'unité de service «génératrice» située en façade de son immeuble.

PLANIFICATION DU PLAN D'URBANISME – DÉPÔT DE PROPOSITION

Dépôt de proposition pour la planification du plan d'urbanisme. Les membres du conseil analyseront la proposition dans les prochaines semaines.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #590-18 SUR LA TARIFICATION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Stéphane Gauthier qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption le règlement #590-18 sur la tarification abrogeant tous règlements antérieurs.

RÉSOLUTION 077.03.18

FORMATION URBANISTE – CONSULTATION PUBLIQUE ET PARTICIPATION CITOYENNE DONNÉE PAR L'OUQ

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'inscrire madame Mylène Murray à la formation sur la «*L'humain au cœur des projets urbains : formation sur la consultation publique et participation citoyenne donnée par L'OUQ*» qui aura lieu le 20 avril prochain à Montréal au coût de 400,00 \$ taxes incluses.

QUE les frais de déplacement et repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 078.03.18

OFFRE PG SOLUTIONS – CONNEXION POUR MOBILE

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme peut bénéficier d'une connexion mobile lors des sorties pour inspection;

CONSIDÉRANT QUE cette connexion mobile permet d'éliminer le transport de dossier papier;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil mobile permet de consulter les plans, certificats de localisation, croquis et autres en temps réel;

CONSIDÉRANT QUE les données sont transférables dans le système informatique au bureau;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre un Ipad 32 go gratuit lors de l'achat de la solution de connexion mobile;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'acquérir la solution connexion pour mobile auprès de PG Solutions tel que détaillé dans l'offre de service 1MSG66-180228-CV1 comme suit :

- Frais de licence, mise en route et formation : 2 825 \$ plus les taxes;
- Hébergement et entretien annuel : 850 \$ plus les taxes;
- Ipad 32 go gratuit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DES LOISIRS – 21 FÉVRIER 2018

Le procès-verbal du comité des loisirs du 21 février 2018 est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 079.03.18

TOURNÉE AQLM – 21 MARS 2018

Sur proposition de Chantal Nault,

Appuyée de Patrice Boislard,

Il est résolu d'inscrire madame Jacinthe Geoffroy à la tournée AQLM, le 21 mars 2018 à Drummondville, formation gratuite.

QUE les frais de déplacement et de repas soient défrayés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 080.03.18

ACHAT DE CAMÉRAS – STATIONNEMENT DE LA SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la surveillance autour de la salle municipale doit être accrue pour différentes raisons;

ATTENDU QUE le comité des loisirs recommande l'acquisition de caméras de surveillance;

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au budget;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'acquérir les caméras et procéder à l'installation aux endroits suivants :

- 1 caméra à l'entrée de la MDJ
- 1 caméra à l'entrée de la salle municipale et stationnement avant
- 1 caméra pour le stationnement latéral et les conteneurs à déchet;
- 1 appareil de visionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 081.03.18

PROCLAMATION DE LA «JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE»

ATTENDU QUE le GRIS-Mauricie/Centre-du-Québec invite les municipalités à poser un geste significatif pour combattre l'homophobie, la transphobie et la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre;

ATTENDU QUE la lutte contre l'homophobie et la transphobie touche autant le public que les intervenants de tous les milieux;

ATTENDU la tenue de la *Journée internationale contre l'homophobie* le 17 mai prochain;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie »

QUE tous les citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham sont invités à faire preuve de tolérance, d'ouverture et d'espoir envers ces minorités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 082.03.18

PARTICIPATION AU DÉFI SANTÉ 2018

ATTENDU l'importance de bouger et bien s'alimenter;

ATTENDU le lancement de la tournée Défi Santé organisée par la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond offre un entraînement gratuit de 60 minutes pour toute la population;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'inscrire la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham au Défi Santé 2018 auprès de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 586-18 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Le projet de règlement 586-18 décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux est déposé séance tenante.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 588-18 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 583-17 FIXANT LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊTS

Un avis de motion est donné par **madame la conseillère Sarah McAlden** que le projet de règlement déposé séance tenante et portant le numéro 588-18 amendant le règlement 583-17 fixant la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts sera présenté pour adoption à une séance ultérieure à ce conseil.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 589-18 FIXANT LE MONTANT DÛ À TITRE DE DROIT DE MUTATION

Un avis de motion est donné par **monsieur le conseiller Stéphane Gauthier** que le projet de règlement déposé séance tenante et portant le numéro 589-18 fixant le montant dû à titre de droit de mutation sera présenté pour adoption à une séance ultérieure à ce conseil.

RÉSOLUTION 083.03.18

REPLACEMENT DE MADAME NATHACHA TESSIER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE DRUMMOND LE 21 MARS 2018

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de nommer monsieur le conseiller Stéphane Gauthier à titre de maire-suppléant lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Drummond le 21 mars 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 084.03.18

RÉSOLUTION D'INTENTION STATIONNEMENT INCITATIF POUR COVOITURAGE

ATTENDU QUE la MRC de Drummond propose aux municipalités du territoire de cibler des endroits spécifiques pour l'établissement de stationnement incitatif permettant la mise en place du covoiturage;

ATTENDU QUE le covoiturage permet d'économiser, réduire le nombre de voitures sur nos routes, diminuer l'émission des gaz nocifs à effet de serre, protéger l'environnement, réduire les risques de maladies respiratoires causées par la pollution de l'air;

ATTENDU QUE le covoiturage offre une alternative au transport en commun là où il n'existe pas;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de confirmer à la MRC de Drummond l'intention de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à cibler des endroits stratégiques de stationnement sur son territoire pour permettre le covoiturage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 085.03.18

LOGICIEL SOMUM – MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE le Ministère de la sécurité civile coordonne les travaux sur le projet de Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE ce projet de règlement répond notamment aux orientations et objectifs de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 qui vise à accroître la résilience de la société québécoise aux catastrophes. Par ce projet, le gouvernement démontre l'importance et la priorité qu'il accorde à l'amélioration de la préparation aux sinistres.

ATTENDU QUE ce projet de règlement vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer à son entrée en vigueur, pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond propose aux municipalités de faire l'achat groupé du logiciel de communications de masse «SOMUM»;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond est maître d'œuvre dans ce dossier;

ATTENDU QUE les frais relatif à l'achat des licences et hébergement annuel seront divisés également entre chaque municipalité participante;

ATTENDU QUE 11 municipalités ont signifié leur intérêt;

ATTENDU QUE ce logiciel de communications permet la transmission de masse de messages téléphoniques, textes (SMS), courriels, télécopies, déclenchement d'alertes et autres informations;

ATTENDU QUE l'offre déposée par SOMUM est de 20 063,30 \$ plus les taxes à l'acquisition du logiciel répartie également entre les municipalités participantes;

ATTENDU QUE les frais annuels subséquents seront de 8 633,30 \$ plus les taxes (*indexation annuelle prévue*) répartie également entre les municipalités participantes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de confirmer à la MRC de Drummond l'intention de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à participer à l'achat groupé du logiciel SOMUM selon les termes indiqués à l'offre de services SO-2018213-58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 086.03.18

AUTORISATION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE 100\$ MILLIONS

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine à compléter une demande d'aide financière au Fonds de 100 \$ millions au prochain appel de projets par Desjardins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 087.03.18

DEMANDE DE PUBLICATION DE COALITION POUR L'EMPLOI DES 45 ANS ET +

ATTENDU QUE l'organisme demande à la municipalité une publication gratuite de ½ page dans le journal local;

ATTENDU QUE l'implication des journaux municipaux permet de répondre à la demande des employeurs ayant des postes vacants;

ATTENDU QUE les besoins en main-d'œuvre sont criants pour les petites et moyennes entreprises de la MRC de Drummond;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accorder à l'organisme *Coalition pour l'emploi des 45 et +*, ½ page en noir et blanc dans la prochaine édition du *Germainois*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 088.03.18

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES EN COMMUN POUR LA VIDANGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE le présent contrat prend échéance le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond souhaite qu'un 4^e appel d'offres en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition de boues de fosses septiques soit réalisé en septembre prochain ;

ATTENDU QUE la municipalité veut participer à cet appel d'offres en commun afin d'obtenir un meilleur tarif;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'informer la MRC de Drummond que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire être incluse à l'appel d'offres en commun pour la vidange, le transport, le traitement et la disposition de boues de fosses septiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 089.03.18

INSCRIPTION À LA FORMATION ÉLUS «MAÎTRISER VOS DOSSIERS MUNICIPAUX» DE LA FQM DU 10 MARS 2018 – CHANTAL NAULT ET PATRICE BOISLARD

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'inscrire monsieur le conseiller Patrice Boislard et madame la conseillère Chantal Nault à la formation «*Maîtriser vos dossiers municipaux*» qui aura lieu le 10 mars prochain à Saint-Germain-de-Grantham au coût de 440,00 \$ chacun plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 090.03.18

AUTORISATION DE SIGNATURE – ÉCHANGE DE TERRAIN AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES (SQI)

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Chênes et la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham ont convenu de procéder à des échanges de terrains dans le parc Yvon Lambert afin de répondre plus adéquatement aux besoins des deux institutions;

ATTENDU QUE la Société Québécoise des Infrastructures exige une résolution autorisant les signatures au nouveau protocole d'entente;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu ce qui suit :

QUE madame la mairesse Nathacha Tessier et madame la directrice générale Nathalie Lemoine sont autorisées à signer pour et au nom de la

municipalité de Saint-Germain-de-Grantham le protocole d'entente entre elle et la Commission scolaire des Chênes relatif aux échanges de terrains et services.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT EMPRUNT – TECQ – RÉFECTION PAVAGE 5^E RANG, 8^E RANG, 10^E RANG, BOUL. INDUSTRIEL

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Proulx qu'un projet de règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention pour les travaux de pavage pour les 5^e rang, 8^e rang, 10^e rang et une partie du boulevard Industriel sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT EMPRUNT – TECQ – PROJET PARADIS, VEILLEUX

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Proulx qu'un projet de règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention pour les travaux de pavage pour les rues Paradis et Veilleux sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À 20H31 POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 582-18 INTITULÉ AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04

Un citoyen demande une précision concernant l'abrogation de l'article 11 du règlement 250-04 concernant les dispositions des droits acquis au lotissement en zone agricole.

Monsieur le conseiller Stéphane Gauthier donne des explications.

Aucune autre question n'est posée relativement à ce règlement. L'assemblée publique de consultation est donc fermée à 20h31.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 582-18 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Stéphane Gauthier qu'il sera présenté à une séance ultérieure à ce conseil le règlement #582-18 amendement le règlement de zonage afin d'apporter des précisions pour une meilleure application.

RÉSOLUTION 090.03.18

ADOPTION AVEC MODIFICATION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 582-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-04

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement #582-18 le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation le 5 mars 2018;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé par Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le second projet de règlement avec modifications portant le numéro 582-18 amendement le règlement de zonage #250-04 afin d'apporter des précisions aux articles concernant :

- l'affichage;
- la définition de l'officier responsable;
- logement inter-génération;
- autorisation d'un logement au sous-sol;
- élevage urbain sous certaines conditions;

- modifications à l'abri d'auto pour terrains de plus de 3 000 m²;
- abrogation de l'article concernant la superficie d'un terrain faisant l'objet d'un droit acquis en vertu de la LPTAQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:32 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale